

Direction des Ressources Humaines Commission de Sélection nationale

APPEL A CANDIDATURE **INTERNE**

Date : 2 0 FEV. 2020

ERQ/DRH/09/V1

Référence: Sec/DRH/ 798/2020

Page: 1/2

DESTINATAIRES:

- MESDAMES ET MONSIEUR LES DIRECTEURS DIVISIONNAIRES;
- MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS CENTRAUX :
- MONSIEUR LE DIRECTEUR DU CENTRE NATIONAL DES CHEQUES POSTAUX;
- MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DES UPW;
- MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DES CENTRES FINANCIERS **REGIONAUX:**
- MADAME ET MESSIEURS LES DIRECTEURS REGIONAUX DE L'INSPECTION.

DIFFUSION:		
Par Affichage	Par Courrier	Par Web
DBJET : Appel à candid	dature national.	
		31200 V
POSTE OFFERT : Sou	is-Directeur Unité (Métier).	1/4
DUPW	DESIGNATION	3 3/2
ALGER EST	Exploitation des Services Monétiques et Financiers	7 33
Total	01	

CONDITIONS REQUISES:

Conditions détaillées en pièce jointe (Annexe N°01)

DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature est constitué d'une fiche de candidature (Annexe N°02), renseignée correctement, sans rature ni surcharge, et dûment visée par le responsable hiérarchique accompagnée des pièces justificatives.

DATE DE CLOTURE: Le délai de candidature court à compter de la date de l'appel à candidature et s'étale sur une période de vingt et un (21) jours ouvrables.

VOIES DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES :

Le dossier de candidature cité supra est transmis, soit :

- Par une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Secrétariat de la Commission de Sélection Nationale/DRH, Direction Générale d'Algérie Poste, Quartier des Affaires, Beb Ezzouar ALGER;
- Par E-mail sur la boite sec.csn@poste.dz;

Ou bien, le déposé directement auprès du secrétariat de la Commission de Sélection Nationale contre accusé de réception.



Direction de	es Ressources	Humaines
Commissio	n de Sélection	nationale

APPEL A CANDIDATURE INTERNE

ERQ/DRH/09/V1

Date : 2 0 FEV. 2020

Page: 2/2

Référence: Sel DRH/798/2020

REFERENCES REGLEMENTAIRES:

- Décision d'Institution d'une Commission de Sélection Nationale : DGAP/SCT/1302/2017 du 06/09/2017, modifiée et complétée ;
- Note de procédure relative aux modalités de sélection et désignation des cadres supérieurs et des titulaires des emplois supérieurs : **DGAP/SCT/10/2017 du 06/09/2017**;
- Note N°1851/DGAP/SECT/2017 relative aux conditions d'éligibilité pour l'accès aux postes et emplois supérieurs régis par la convention collective d'Algérie Poste.

SIGNATURE

معيرة الموارد البشرية



(Annexe Nº1) Conditions d'accès au poste de Sous Directeur Unité (Métier)

POPITATION CONCERNEE	ANC POSTE *	ANC GEN *	DIPL'ÔME UNIVERSITAIRE **
Charaé d'études	4	9	Indispensable
Cadra comptable	v	9	Indispensable
Cadre financier	v	9	Indispensable
Formateur Niveau 1		9	Indispensable
Chargé d'études principal	v	9	Indispensable
Organisateur guichet	5	9	Indispensable
Organisateur courriers	5	9	Indispensable
Architecte	4	9	Indispensable
Vérificateur	4	9	Indispensable
Juriste	4	9	Indispensable
Formateur Niveau 2	4	9	Indispensable
Contrôleur de gestion	4	9	Indispensable
Chargé d'études senior	3	9	Indispensable
Auditeur	3	9	Indispensable
Vérificateur principal	3	9	Indispensable
Juriste principal	3	9	Indispensable
Cadre comptable supérieur	3	9	Indispensable
Chef département école	3	9	Indispensable
Chef département Régional	3	9	Indispensable
Chef de département unité	3	9	Indispensable
Chef département CNCP	3	9	Indispensable
Auditeur principal	Sans condition	9	Indispensable
Ingénieur formation	Sans condition	9	Indispensable
Chef de centre-Hors classe	Sans condition	9	Indispensable
Chef d'établissement-Hors classe	Sans condition	9	Indispensable
Vérificateur en chef	Sans condition	9	Indispensable
Chef de centre-Classe exceptionnelle	Sans condition	9	Indispensable
Chef d'établissement-Classe exceptionnelle	Sans condition	9	Indispensable
Chef de département central	Sans condition	9	Indispensable
Auditeur Chef	Sans condition	9	Indispensable
Chef de Projet	Sans condition	9	Indispensable
Chef de centre Hors série	Sans condition	9	Indispensable
Chef d'établissement Hors série	Sans condition	9	Indispensable
-			

* L'ancienneté exigée est arrêtée à la date de lancement des appels à candidatures

** Le candidat doit être titulaire:

Soit d'un diplôme universitaire (Bac+3);

Soit d'un diplôme d'Inspecteur ou Inspecteur Principal délivré par l'Ecole Nationale des PTT





Direction des Ressources Humaines Commission de Sélection nationale	ANNEXE N° 2	
FICHE DE CANDIDATURE	Date :	
Référence :	Page :/4	

	ОВЈЕТ		
APPEL A CANDIDATURE	REFERENCE		
	DATE		
POSTE POURVU (Mentionner avec préc Ex: S-Direct Unité (S MILA)	ision le poste à pourvoir Support) RHMG DUPV		
NOM ET PRENOM	I DU POSTULANT		Photo du
N° TELEPHONE :		postulant	
E-MAIL:			
MATRICULE:			
DATE DE RECRUTEMENT :			
POSTE OCCUPÉ ACTUELLEMENT :			
DIRECTION D'AT	TACHE:		

PARCOURS PROFESSIONNEL AU SEIN D'ALGERIE POSTE :

Structure	Fonctions	Période DU (Jour/Mois/Année) _ AU (Jour/Mois/Année)



Direction des Ressources Humaines Commission de Sélection nationale	ANNEXE N° 2
FICHE DE CANDIDATURE	Date:
Référence :	Page :/4

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES HORS SECTEUR : Organisme Fonctions Période DU (Jour/Mois/Année) _ AU (Jour/Mois/Année)



Direction des Ressources Humaines Commission de Sélection nationale	ANNEXE N° 2
FICHE DE CANDIDATURE	Date :
Référence :	Page :/4

SANCTION	DEGRE DE LA FAUTE	MOTIF	DATE
	AVIS FAVO	ORABLE :	
AVIS RESPONSABLE HIERARCHIQUE DIRECTE	C. Initi E D. Intég	pétence ative	/10 /10 /10 /10
	11	RESPONSABLE HIQUE DIRECTE :	
	AVIS DEE	ORABLE :	



Direction des Ressources Humaines Commission de Sélection nationale FICHE DE CANDIDATURE Date: Référence: Page:.../4

AVIS DE LA COMMISSION DE SELECTION DES CANDIDATURES :
AVIS FAVORABLE :
AVIS DEFAVORABLE :
CANDIDAT REÇU EN ENTRETIEN ORAL LE : Dans le cas de l'adoption, par la commission, d'une évaluation orale.

REFERENCES REGLEMENTAIRES:

- Décision n°1302 du 06/09/2017, portant création, composition et fonctionnement de la commission de sélection nationale.
- Note de procédure N°10 du 06/09/2017; définissant les modalités de sélection et désignation des Cadres Supérieurs et des titulaires des Emplois Supérieurs au niveau national.